



MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

SERRE-CHEVALIER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 06 mai 2009 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

Étaient présents :

Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,
Nadine FERRARI, Emile FORM, Gilles PERLI, Josette PETER, Liliane PHILIPPE,
Juliette SABATE, Jean-Paul SALLE, Pierre SALLE

Excusés :

Michel RICCI ayant donné pouvoir à Gilles PERLI
Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM

Mme Nadine FERRARI a été élue secrétaire de séance.

Le « Dauphiné Libéré » est représenté dans la salle

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour, une délibération est ajoutée :

N° 14 - Fixation du prix d'une case funéraire au columbarium

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

1) AFFAIRES FINANCIERES

I) FONDS DE CONCOURS D'INTERET COMMUNAUTAIRE 2009 : PLACE DU ROZE

Le Conseil Municipal sollicite de la Communauté de Communes du Briançonnais, l'attribution d'un Fonds de Concours d'Intérêt Commun, à hauteur de 64 550 €, contribuant au financement de l'aménagement de la place du Rozé, équipement à caractère communal par sa gestion, mais dont l'action rayonne au-delà du territoire de la Commune de La Salle Les Alpes, conformément au plan de financement ci-après :

Coût de l'opération : 1 102 500 € HT

Plan de financement :

Département	319 725 €
Fonds de concours d'intérêt commun 2006	80 688 €
Fonds de concours d'intérêt commun 2007	80 688 €
Fonds de concours d'intérêt commun 2008	80 688 €
Fonds de concours d'intérêt commun 2009	64 550 €
Commune	476 161 €



Hautes Alpes
Les Alpes Latines



SERRE CHEVALIER
1400

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13
email : mairie.lasalle@wanadoo.fr

ADOpte A L'UNANIMITE



M. le Maire précise que les travaux devraient être terminés au 15 juin prochain.

2) AMENAGEMENT D'UNE BAIGNADE BIOLOGIQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal :

➤ Accepte les travaux d'aménagement d'une baignade biologique sur le site actuel du plan d'eau du Pontillas, suivant le plan de financement ci-après et pour un montant de 1 969 000 € HT.

↳ Europe	}	80 %
↳ Etat		
↳ Région		
↳ Département		

➤ Sollicite de l'Europe, de l'Etat, de la Région et du Département, les subventions les plus élevées possibles.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. le Maire précise que cet investissement ne sera réalisé que si 60 à 70 % des subventions sont obtenues.

3) ECOLE TRAVAUX 2009 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal :

➤ Accepte les travaux de rénovation du groupe scolaire Louis Taravellier, pour un montant de 69 654,66 € HT,

➤ Arrête le plan de financement, suivant :

Département	50 %
Commune	50 %

➤ Sollicite la subvention la plus élevée possible auprès du Département.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Claudine FINE, 1^{er} Adjoint, précise la nature des travaux, ceux-ci concernent les sols, murs et plafonds. Le mur de l'école sera également reconstruit durant l'été 2009 et le Centre de Loisirs Sans Hébergement sera délocalisé au COSC.

4) EGLISE DE LA SALLE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal :

➤ Accepte les travaux de réfection de l'Eglise de La Salle, soit un montant éligible de 46 470.70 € HT, au titre des Projets d'Initiative Locale et au titre de la Culture, pour les travaux sur le clocher, soit un montant éligible de 9 138.40 € HT.

➤ Arrête les plans de financement décrits ci-dessus,

↳ Pour la totalité de l'opération :

Département	50 %
Commune	50 %

↳ Pour le clocher :

Département	30 %
Commune	70 %

➤ Sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès du Département.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

M. Jean-Paul SALLE, Conseiller Municipal, précise que plusieurs projets lumineux ont été présentés aux élus ce lundi 04 mai à 21h30 dans l'église de la Salle. Alain FARDELLA précise que l'installation date d'environ 60 ans et nécessite une remise aux normes. Le total de la puissance utilisée serait de 1 500 watt, c'est-à-dire inférieur à la puissance utilisée actuellement par les 2 projecteurs extérieurs.

5) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS : ATTRIBUTIONS 2009

Le Conseil Municipal attribue des subventions pour un montant de 2 552,10 € à diverses associations.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**6) SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE SERRE-CHEVALIER :
FISCALITE INTERCOMMUNALE 2009**

Le Conseil Municipal accepte la répartition entre les communes proportionnellement au potentiel fiscal.

LE MONETIER-LES-BAINS ...721 682 x 26,38 % soit 190 380 €
SAINT-CHAFFREY.....721 682 x 32.35 % soit 233 464 €
LA SALLE LES ALPES..... .721 682 x 41.27 % soit 297 838 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2 ADMINISTRATION GENERALE

7) COUPE DE BOIS 2010 : MARTELAGE DES PARCELLES 5 ET 8

Le Conseil Municipal donne une suite favorable de l'inscription à l'état d'assiette 2010 des parcelles 5 et 8.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8) COUPE AFFOUAGERE 2008 : MODIFICATIF

Le Conseil Municipal arrête les modifications de la coupe 2008, notamment sur la localisation de la parcelle et sur son mode de délivrance

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

9) COUPE AFFOUAGERE 2009

Le Conseil Municipal arrête les modalités de la coupe affouagère 2009.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

10) COMMUNE TOURISTIQUE : DEMANDE DE DENOMINATION

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter la dénomination de commune touristique.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11) 1. ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS UNE DEMARCHE GLOBALE DE MAITRISE DE L'ENERGIE ET DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

II. CANDIDATURE DE LA COMMUNE AU PROJET COLLECTIVITE LAUREATE "AGIR POUR L'ENERGIE"

Le Conseil Municipal approuve la candidature de la Commune à l'appel à projet « Commune Lauréate, AGIR pour l'énergie », et autorise le maire à signer la convention « Collectivité en marche AGIR pour l'énergie ».

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3 URBANISME

12) INSTAURATION DU PRINCIPE DE LA PVR SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Le Conseil Municipal :

➤ Instaure sur l'ensemble du territoire communal, la participation pour le financement de voiries et réseaux publics définie aux articles L.332-11-2 du Code de l'Urbanisme ;

➤ En application du sixième alinéa de l'article L.332-11-1 du Code de l'urbanisme, exempte dans la limite de 50 % de l'obligation de participation financière, les constructions de logements sociaux visés au II de l'article 1585-C du Code Général des Impôts.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4 TRAVAUX

13) VEHICULE COMMUNAL : ACQUISITION

Le Conseil Municipal autorise l'acquisition d'un nouveau véhicule pour le service de l'eau de marque TOYOTA, de type "hilux xtra cabine le cap blanc" , d'un montant de 23 700 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

14) FIXATION DU PRIX D'UNE CASE FUNERAIRE AU COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal fixe le prix d'une case funéraire du columbarium à 500 € pour une durée de quinze ans.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5 INFORMATION - QUESTIONS DIVERSES

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DELEGATION.

- Attribution d'un logement communal immeuble "Concorde 5" à Serre Chevalier Valley du 01 avril au 30 septembre 2009, pour un loyer mensuel 198,35 €
- Signature d'un marché de fourniture de carburant et de fuel pour une période de 2 ans avec M. Alain VAIANI.
- Signature de marché de fourniture de plantes à massifs avec la SARL Jardinier Alp'inn pour un montant de 50 609,67 € HT,
- Attribution d'un logement communal immeuble "le Sporting" à Serre Chevalier Valley du 13 au 18 mars pour un loyer de 60,36 €.
- Signature d'une convention d'exploitation du panneau publicitaire "Trivision" avec la société FG PUBLICITE pour une durée de 6 ans.
- Signature d'une convention de location de terrain avec Mme Catherine CHANTRIAUX pour une période de 2 mois du 1^{er} mai au 30 juin 2009, aux fins d'installer des tunnels démontables destinés à la vente de fleurs, avec un loyer de 315.00 € pour la période.
- Signature d'un marché avec M. Jérôme ARNOUX, Entrepreneur forestier, pour la réalisation de l'exploitation forestière en régie dans les parcelles 14 et 29 et bois bord de route de l'Aravet, en forêt communale de La Salle les Alpes, pour un montant de 10 192,95 €.
- Signature d'un marché, avec la SARL l'Entreprise SARL Transports TESSORE, pour la réalisation de l'exploitation forestière (partie transport) en régie dans les parcelles 14 et 29 et bois bord de route de l'Aravet, en forêt communale de La Salle les Alpes, pour un montant de 8 700,90€. (cette décision sera annulée lors du prochain Conseil Municipal, en raison du désistement de l'intéressé).

FIN DE LA SEANCE A 21 H 10.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

Odile FINE prend la parole pour souligner l'inesthétisme des parables situées contre l'immeuble le Gypaète à Moulin Baron. M. le Maire précise que ces parables seront camouflées par du bardage bois et que les tranchées réalisées dans la voirie seront rebouchées également.

Le Maire,

Alain FARDELLA

